

ration de guerre économique dont les conséquences pourraient être graves.

Par cet ultimatum au gouvernement fédéral, indiquant qu'il ne pouvait y avoir aucune réforme constitutionnelle ni aucun progrès sur ce front sans un abandon de pouvoirs fiscaux du gouvernement fédéral en faveur de la province, l'Ontario reprochait visiblement aux politiques de l'autorité centrale de l'avoir singularisée pour la pénaliser et ralentir son rythme naturel d'expansion économique.

A l'examen du budget fédéral déposé il y a dix jours par le ministre des Finances (M. Benson), on se demande pourquoi le trésorier de l'Ontario a tant protesté. Nombre des dispositions qu'il estimait bonnes auront bientôt force de loi grâce au budget que nous étudions actuellement. Il s'agit de dispositions telles que la suppression de la surtaxe, les allègements fiscaux apportés à différents secteurs, les exemptions accrues accordées aux vieillards et autres avantages en faveur des économiquement faibles et les stimulants à la petite entreprise. Ce budget visiblement expansionniste a tenu compte dans une très forte mesure des objectifs de l'Ontario et des autorités fédérales. Peut-être dans certains cas s'agit-il plus de chance que de saine gestion. Quoi qu'il en soit, il est impossible de gouverner le Canada ni de garder confiance dans son avenir si une autorité déclare la guerre économique à une autre.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Comme il est 6 heures, il est de mon devoir d'interrompre le débat. Nos délibérations reprendront à 9 h 45 par la mise au voix de l'amendement actuellement à l'étude. A la reprise de la séance à 8 heures, nous étudierons l'avis de motion du gouvernement tendant à créer le département d'État chargé des Affaires urbaines.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES AFFAIRES URBAINES

L'ÉTABLISSEMENT D'UN DÉPARTEMENT D'ÉTAT

L'hon. Robert K. Andras propose au nom du premier ministre:

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, C.C., C.D., Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Son Excellence:

La Chambre des communes ayant examiné le texte proposé du décret déposé à la Chambre le 25 juin 1971, relativement à l'établissement d'un département d'état chargé des affaires urbaines, le prie de bien vouloir approuver ledit décret.

—Je dois reconnaître devant tous les députés, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, que je ne suis pas sans éprouver un certain sentiment de satisfaction devant l'effort enfin réalisé, en tant que membre du gouvernement, du fait que nous allons étudier ce soir un projet de décret du conseil tendant à créer le premier département d'État chargé des affaires urbaines. Je reconnais, d'autre part,

que la décision de créer ce nouveau mécanisme est peut-être plus fondamentale que la décision importante de créer une institution fédérale dans le secteur urbain.

Je me souviens de mon propre enthousiasme il y a presque trois ans, en 1968, quand le premier ministre (M. Trudeau) a défini ce qui, à mon avis, confirme à représenter pour les gouvernements les tâches primordiales des administrations modernes si complexes: la nécessité de mettre en doute les hypothèses fondamentales sur lesquelles se fonde le gouvernement pour agir; examiner de temps à autre avec objectivité comment le gouvernement définit et coordonne les objectifs et les priorités à l'échelon national; comment les politiques et les programmes en vigueur peuvent déformer des objectifs largement reconnus, voire, en fait, en empêcher la réalisation, et surtout, comment en présence du labyrinthe envahissant de l'administration à tous les échelons de gouvernement, on peut parvenir à faire mieux correspondre toutes les nombreuses formes d'activité de l'État aux espoirs et aux besoins réels de la population.

Ces choses, les divers moyens que cherche un pays pour se gouverner, déterminer ses objectifs et ses priorités, organiser son appareil administratif, gagnent rarement l'attention publique. Et pourtant, peu importe qu'un député soit de l'arrière-ban, un ministre qui s'acharne à comprendre les politiques indiennes et une mentalité ancestrale, ou qu'il cherche à mieux adapter la politique de l'habitation à ceux qui sont ostensiblement servis, tout cela reste pour moi des questions fondamentales et essentielles.

Depuis 1968, les réactions sont nombreuses, à partir de la mise en œuvre de la programmation, de la planification et de la budgétisation, un effort constant en vue de mettre de l'ordre et de la logique dans le processus budgétaire à long terme, jusqu'à la reconnaissance de la nécessité d'améliorer l'efficacité dans la direction de la fonction publique, en passant par la réorganisation des rouages du cabinet, la rationalisation des fonctions des ministères et la création de nouveaux ministères ainsi que les nombreuses révisions de politique fondamentale, surtout la révision de la politique urbaine, qui sont toutes bien connues du public.

Je vous signalerai parmi les importantes manifestations de cette priorité dans la pensée du premier ministre et du gouvernement, celle qui est la plus récente, c'est-à-dire la création de départements d'État. Ce n'est pas une coïncidence que nous ayons décidé que parmi tous les grands secteurs auxquels s'appliquent nos politiques, celui des affaires urbaines était le mieux adapté à ce genre de nouvelles structures.

En 1969, nous avons fait exécuter une étude objective des problèmes urbains au Canada. A la suite de cette analyse, le gouvernement a conclu que d'abord les problèmes des villes canadiennes étaient réels mais qu'on n'était pas unanime à définir ces problèmes en termes précis et, par voie de conséquence, à s'accorder sur les meilleures solutions à rechercher. En pratique, les données scientifiques restaient insaisissables quant à cette question d'intérêt public des plus compliquée et fortement interdépendante. On a donc établi clairement la nécessité d'une recherche intensive sur nos affaires urbaines. En deuxième lieu, le gouvernement a constaté que le gouvernement fédéral était déjà profondément engagé dans l'orientation des communautés urbaines du Canada par le biais de ses nombreuses politiques et de ses non